

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2024

La ville de Schiltigheim organise son désormais concours photo annuel, ouvert à tous les amoureux de la photographie : les adultes comme les jeunes.

« L'égalité » est le thème de cette 4^e édition

> Evènement en partenariat avec la HEAR à Strasbourg, l'UCAS et la librairie Totem à Schiltigheim

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à toute personne physique quelque soit son lieu de résidence
- Le/Les lauréats de l'édition 2023 peuvent participer et leurs photos pourront être exposées mais les concerné.e.s ne pourront pas prétendre à une seconde victoire successive
- Si une personne proche du jury participe au concours, les membres concernés sont invités à ne pas s'impliquer dans le vote
- Le concours se décline en deux types : Prix du Jury et Prix du Public et en deux catégories :
 - les jeunes de moins de 18 ans
 - les adultes de plus de 18 ans
- La participation au concours est gratuite et implique l'entière acceptation du présent règlement

CALENDRIER

L'appel à participer au concours est ouvert du 1^{er} avril au 20 mai 2024 inclus.

- **Lundi 20 mai 2024** : Limite du rendu des photographies
- **Samedi 1^{er} juin 2024** : Présélection par le jury professionnel
- **Du 8 et le 30 juin 2024** : Impression + accrochage des photographies retenues
- **Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024**
 - > Exposition sur les grilles du Parc du Château du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024
 - > Exposition de l'édition 2023 au Parc des Oiseaux - Axe piétons/cycles entre la rue de Cronembourg et la rue de Schirmeck
 - > Exposition de l'édition 2022 le long de l'allée piétonne qui relie l'École Rosa Parks au CSC du Marais
- **Samedi 6 juillet 2023 à 11h au Parc du Château** : Inauguration officielle
- **Samedi 31 août 2023** : Clôture des votes du public via facebook et des votes du Jury professionnel
- **Samedi 14 septembre 2024 à 11h au Parc du Château** : Remise des prix aux 12 gagnants

MODALITES DE PARTICIPATION

- Chaque participant doit présenter 1 photographie maximum au format numérique : format .jpeg Haute Définition 300 DPI minimum sans compression
- La photographie peut être en couleur ou noir et blanc
- La photographie ne doit pas être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de retouche
- Si la photographie permet d'identifier des personnes physiques, merci de joindre les autorisations de droits à l'image des intéressés - Voir document en annexe à compléter et signer par les intéressés -
- La photographie devra être titrée par son auteur
- Le fichier devra être renommé de la façon suivante : « NOM PRENOM – TITRE de la photographie.jpg »
- Les fichiers devront être renvoyés par mail uniquement à culture@ville-schiltigheim.fr en précisant dans le corps du mail le Nom, Prénom, adresse postale complète et numéro de téléphone du participant, assortis des mentions obligatoires suivantes :

Pour les participants majeurs

Je soussigné(e), Nom Prénom

Souhaite participer au concours photo 2024 organisé par la Ville de Schiltigheim,

Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,

Autorise la Ville de Schiltigheim à utiliser ma photographie dans le cadre de l'exposition et pour tout support de communication de la Ville

Lieu et Date

Pour les participants mineurs

Je soussigné(e), Nom/Prénom

Autorise mon enfant, Nom/Prénom

à participer au concours photo 2024 organisé par la Ville de Schiltigheim,

Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,

Autorise la Ville de Schiltigheim à utiliser ma photographie dans le cadre de l'exposition et pour tout support de communication de la Ville

Lieu et Date

- Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photographies et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété intellectuelle, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication édités par la Ville de Schiltigheim
- Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés / Voir annexe
- La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos

JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

- La sélection des photographies sont jugées sur trois aspects :
 - Pertinence du sujet
 - Originalité
 - Technique et intérêt artistique
- Le jury « Ville de Schiltigheim » est constitué de :
 - Stanislas Martin - Finzo - *Conseiller délégué aux Pratiques amateurs - Ville de Schiltigheim*
 - Maïté Elia - *Conseillère déléguée à la Participation des Enfants et des Jeunes et aux Actions Culturelles - Ville de Schiltigheim*
 - Éléonore TISSIER - Animatrice de l'atelier "Regard photo" à la MJC
 - Pierre Le Morvan - Gagnant Adultes Prix du jury 2023
 - Vincent Fischer - Gagnant Adultes Prix du public 2023
 - Bénédicte BACH - Artiste photographe schilickoise
 - Béatrice BAUER - Photographe amateur
 - GEORGER Victorine - Médiation culturelle - VILLE DE SCHILTIGHEIM
 - + 1 ou 2 juniors
- Le jury « Prix du public » est constitué de citoyens votant via facebook

A NOTER > L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre du concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

PRIX / LOTS A GAGNER

Le concours se décline en deux types

- Prix du Jury
- Prix du Public

Le concours se décline en deux catégories :

- les jeunes de moins de 18 ans
- les adultes de plus de 18 ans

La Ville de Schiltigheim se réserve le droit de modifier les lots désignés ci-dessous.

Des lots gagnants sont attribués comme suit :

PRIX DU JURY – ADULTES

- 1^{ER} > Inscription annuelle à l'atelier public photographie 2024-2025 de la HEAR d'une valeur de 250€
+ 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025
- 2^E > Bon cadeau UCAS + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025
- 3^E > Bon cadeau UCAS + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

PRIX DU JURY – JEUNES

- 1^{ER} > Bon cadeau Totem 50€ achetés par la ville + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025
- 2^E > Bon cadeau UCAS + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025 + Bon cadeau Totem 20€ offert par Totem
- 3^E > Bon cadeau offert par Totem 20€ + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

PRIX DU PUBLIC – ADULTES

1^{ER} > Bon cadeau Totem 50€ achetés par la ville + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

2^E > Bon cadeau UCAS + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

3^E > Bon cadeau Totem 30€ achetés par la ville + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

PRIX DU PUBLIC – JEUNES

1^{ER} > Bon cadeau Totem 50€ achetés par la ville + Rencontre/Signature avec 1 des invité.e.s Schilick on carnet 2024 + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

2^E > Bon cadeau Totem 30€ achetés par la ville + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

3^E > Bon cadeau offert par Totem 20€ + 2 billets de spectacle pour la saison culturelle schilickoise 2024-2025

Et ce, lors d'une cérémonie de remise des prix qui se déroulera le samedi 14 septembre 2024 à 11h au Parc du Château.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 1er septembre 2024.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en euros.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant. De son côté, la Ville de Schiltigheim prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

ANNULATION

La Ville de Schiltigheim se réserve le droit d'annuler le concours.

Fait à Schiltigheim pour valoir ce que de droit

Le 5 mars 2024

ANNEXES

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

SI VOTRE PHOTOGRAPHIE IMPLIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES

> Diffusion, publication, reproduction ou commercialisation

Je soussigné.e

nom/prénom de la personne filmée, photographiée, enregistrée ou représentant légal s'il s'agit d'un mineur

demeurant

adresse

autorise gracieusement

O pour moi-même

nom/prénom

O pour le mineur

nom/prénom du mineur

pour l'événement CONCOURS PHOTO 2024 organisé par LA VILLE DE SCHILTIGHEIM à exploiter/utiliser la photographie intitulé

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise LA VILLE DE SCHILTIGHEIM à fixer, reproduire et communiquer auprès du tout public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de cet évènement.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par LA VILLE DE SCHILTIGHEIM sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à Le

Signature

+ Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »